

CONSEIL MUNICIPAL du 05 JUIN 2018

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Une enveloppe de 28000 € était prévue au Budget Primitif. 24 650 € ont été votés par le Conseil Municipal.

Toutes les associations avaient été convoquées à une réunion (certaines ne sont pas venues), afin de les informer des nouvelles modalités d'attribution des subventions, à savoir :

- pas de subvention versée de manière automatique,
- pas de demande, pas d'attribution : courrier de demande de subvention indispensable, accompagné d'un bilan simplifié de l'exercice écoulé et d'un état de la trésorerie,
- pas de besoin, pas d'attribution : aide attribuée si besoin réel après examen des documents transmis.

DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC (désormais appelées **CONCESSIONS** depuis le décret 2016-86 du 01/02/2016)

2 concessions arrivent à échéance au 31/12/2018 : celle du camping et celle des droits de place. Au vu des résultats de cette gestion déléguée, et considérant la charge de travail et le coût que représenterait une gestion directe par les services communaux, le Conseil Municipal décide de remettre ces services en concession, pour une durée de 3 ans pour le camping et de 6 ans pour les droits de place. Un appel à la concurrence sera réalisé. La commission de délégation de service public, élue par le Conseil Municipal, examinera les candidatures et les offres.

CCBHAP

Redevance incitative (elle remplacera la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en 2020 et une année à blanc est prévue à partir du 01.01.2019)

Chaque foyer disposera d'un badge personnel afin d'ouvrir la colonne de dépôt, qui enregistrera le nombre de dépôts pour la facturation de l'utilisateur.

Les enquêteurs de la CCBHAP visiteront les foyers de Castillonès en fin d'été. Ils remettront à chaque usager leur badge, une brochure explicative et un guide du tri. Des réunions publiques expliqueront le principe aux habitants. Des caméras de surveillance sont prévues aux points de collectes afin d'éviter les incivilités.

Un agent du service environnement prendra rendez-vous avec les élus afin d'étudier la production des déchets liée aux locations de salles communales, au cimetière, lors des manifestations.... Mme Carricaburu propose qu'un badge soit remis en même temps que les clés aux utilisateurs, afin qu'ils puissent déposer leurs ordures dans les colonnes.

Des caméras de surveillance sont prévues aux points de collectes afin d'éviter les incivilités.

Modification des horaires des Ecoles

A compter de la rentrée de septembre 2018, semaine de 4 jours avec les horaires suivants :

- Pour l'Ecole Élémentaire : de 8 H 30 à 12 H et de 14 H à 16 H 30
- Pour la Maternelle : de 8 H 30 à 11 H 35 et de 13 H 35 à 16 H 30

Garderie entre 16 H 30 et 17 H uniquement pour les élèves qui prennent le transport scolaire.

Les familles qui ne peuvent venir chercher leurs enfants à 16H30 pourront les inscrire à l'accueil de loisirs de l'ADMR.

Nom des voies et numérotation des maisons

Les nouvelles plaques avec les noms des voies communales et les numéros des habitations seront installés en juillet. Un avis de passage sera adressé pour prévenir les habitants.

Décisions modificatives

Augmentation de 1000 € de l'opération d'investissement « Signalétique » qui passera de 14000 à 15000 €.

Budget cantine : augmentation de 1072 € de l'article 378 pour enregistrer les factures annulées sur exercices antérieurs.

Ces crédits sont financés par des indemnités journalières supplémentaires reçues et non prévues au budget.

Réseau de chaleur

Une délibération est prise pour la signature des conventions avec le SDEE 47 pour la réalisation du réseau de chaleur, l'occupation temporaire du domaine public nécessaire aux travaux, et la convention de servitude sur le domaine privé de la Commune.

La séance est levée à 23 H 15.